

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                          |                          |                                     |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                      | 26X                      | 30X                                 |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                      | 28X                      | 32X                                 |

# L'Abbeille.

VOL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 21 JUIN, 1849.

No. 39

## QUÉBEC.

Vieille Stadaconé,  
Que donc est ta mémoire !  
Mon esprit étonné  
De ta brillante gloire,  
Mettra tout son plaisir  
A toujours te chérir.

Autrefois l'habitait une tribu sauvage,  
Et tu ne connus guère alors que l'esclavage ;  
Mais aujourd'hui, Québec, le ciel en ta faveur,  
Désormais dans ton sein va verser le bonheur.

Jadis ici le brave  
Déploya son ardeur ;  
Et jadis son courage  
Fonda notre bonheur :  
Cependant, ma patrie,  
A jamais si chérie !

Ne crains point, nous saurons égaler nos aïeux ;  
Et tout en élevant leurs exploits jusqu'aux cieux,  
En tout temps nous pourrons remporter la victoire  
Et la postérité en gardera mémoire.

Vieille Stadaconé  
Que donc est ta mémoire !  
Mon esprit étonné  
De ta brillante gloire,  
Mettra tout son plaisir  
A toujours te chérir.

UN ELEVE DE LA SECONDE.

## Parlement Provincial.

(suite et fin.)

J'ai donné dans le temps à peu près tout ce qui concerne les résolutions et le bill de Mr. Hincks pour l'encouragement des chemins de fer (V. N<sup>o</sup> 30). Je me bornerai donc maintenant à dire que plus tard, vers le milieu de mai, l'on adopta un bill particulier pour accorder la garantie de la province au chemin de fer de Québec à Halifax.

Il y a long-temps, ce semble que j'aurais dû parler du fameux bill d'indemnité en faveur de ceux qui ont souffert des troubles de 37—38. Je n'ai différé jusqu'ici, qu'afin de pouvoir rapporter sans interruption les différentes péripéties qui en forment la longue histoire. Ce bill excita la verve de beaucoup de monde d'une extrémité du Canada à l'autre et jusqu'en Angleterre. En 1845, le ministère qui a précédé celui qui est actuellement au pouvoir, prit quelques mesures pour payer une indemnité à ceux qui, dans le Bas-Canada ont souffert des troubles de 37—38, comme l'on en avait payé une à ceux du Haut-Canada qui se sont trouvés dans les mêmes circonstances.

Le ministère actuel entreprit de mener à terme cette mesure qui s'était bornée jusqu'alors à quelques informations superficielles et proposa des résolutions sur lesquelles devait être basé le bill d'indemnité. Plusieurs personnes voyant ou

prétendant voir dans cette mesure une approbation des troubles de 37 et une espèce de récompense aux rebelles, prirent de là occasion de montrer une opposition des plus véhémentes à ces résolutions. Plusieurs journaux du même parti mirent presque au rejet de cette mesure, la condition de leur fidélité au Gouvernement Britannique.

Afin de concilier les partis et de laisser moins de prise aux adversaires de l'indemnité, Mr. Boulton de Norfolk, secondé par Mr. Wolfrel Nelson, proposa un amendement qui excluait du bénéfice de la mesure ceux qui ont été condamnés ou déportés. Cet amendement, qui fut accepté par le ministère, trouva des opposants dans le parti qui voulait l'indemnité. Ils prétendirent qu'en l'adoptant on reconnaissait la justice des sentences et la légalité des cours martiales, qui avaient, disaient-ils, condamné des personnes innocentes, et que l'on enlevait à celles-ci le moyen de faire réparer ces jugements. On répondit à cela en disant que le Parlement ne doit pas se constituer en cour de justice pour réviser les jugements des cours martiales; que si l'on veut en appeler de leurs sentences, il faut le faire devant des tribunaux qui ont juridiction pour cela, et non pas au Parlement qui ne peut que prendre les jugements rendus, tant qu'ils n'ont pas été cassés par une autorité compétente; que d'ailleurs, rejeter cet amendement serait donner une apparence de raison à ceux qui criaient que l'on voulait récompenser les rebelles.

L'amendement passa à une grande majorité; malgré cela, le parti de l'opposition persista à dire que l'on prétendait payer les rebelles. Voici en substance ce que l'on répondit à ces accusations. Tous, conservateurs et libéraux, étaient d'accord sur le droit à l'indemnité des personnes qui avaient souffert injustement, soit par la faute des troupes, soit par la faute des révoltés. Restait à savoir quels étaient ceux qui avaient pris part aux troubles. L'amendement de Mr. Boulton refusait l'indemnité à ceux qui ont été condamnés; mais plusieurs n'avaient pas même été accusés. Comment distinguer ceux-ci d'avec les innocents? Les conservateurs avaient bien proposé plusieurs moyens, mais tous impraticables. Fal-

ait-il donc refuser de rendre justice dans la crainte d'indemniser quelques personnes qui n'y avaient pas droit? Les conservateurs le voulaient, mais les libéraux ne le voulaient pas, et de là toute la colère. Enfin, après de bien longues discussions, qui ressemblèrent quelquefois à du tumulte, le vote définitif fut prononcé.

Le bill fut adopté par tous les canadiens-français, excepté un, et par une majorité anglaise dans les deux sections de la Province. Ce vote répond à ceux qui prétendent que l'on voulait mettre les anglais sous la domination de la race française. Le parti conservateur, battu dans les deux chambres, espéra que le Gouverneur ne sanctionnerait pas le bill et tout fut assez tranquille jusqu'au 25 Avril, jour où le Gouverneur vint sanctionner plusieurs bills au nombre desquels se trouvait celui qui nous occupe. L'effet produit fut presque comme un coup de foudre et en un instant la canaille [qui, en Amérique comme en Europe, fait les frais de toutes les révolutions] assailit le Gouverneur à sa sortie et se livra pendant trois jours à cette suite de crimes que l'on connaît. Comme j'ai rapporté assez au long [No. 32] les différentes circonstances de cette émeute, je n'en recommencerai pas l'histoire.

On a beaucoup crié contre le Gouverneur, parce qu'il n'a pas réservé le bill d'indemnité à la sanction de la Reine: mais on a répondu que si le Gouvernement responsable ici n'est pas une querelle, il faut que tout ce qui ne regarde que le Canada, après avoir été adopté par le pays, par la voix de ses représentants et du Conseil Législatif assemblés en Parlement, doit être sanctionné par le Gouverneur, et que réserver le bill d'indemnité aurait donné à entendre qu'il pouvait être désavoué et que, par conséquent, le Canada n'a pas la liberté de régler ses propres affaires; enfin, qu'en sanctionnant le bill d'indemnité, le Gouverneur n'avait fait que mettre en pratique le gouvernement responsable.

Quoiqu'il en soit, les conservateurs se hâtèrent de faire signer des pétitions à la Reine, pour faire rappeler Lord Elgin, comme indigne de demeurer plus long-temps gouverneur; mais, contre leur attente, la contrepartie fut des plus é-

nergiques et des plus sages : de tous les points du pays arrivèrent à Montréal des députations et des adresses approuvant la conduite du Gouverneur, en même temps que tout le pays signait des pétitions à la Reine demandant que Lord Elgin fut maintenu Gouverneur. De plus les nouvelles qui sont venues d'Angleterre montrent une disposition générale analogue contre le parti conservateur qui est peint par plusieurs des journaux ministériels les plus influents sous les plus tristes couleurs. Je vous demande bien pardon, Mr. le Rédacteur, de m'être étendu si au long sur cette mesure; mais elle est telle qu'elle méritait la plus grande place de cette revue.

Le principal intérêt du reste de la session réside dans les discussions que les passions du moment rendaient plus ou moins véhémentes, et dans deux ou trois mesures dont je vais dire quelques mots.

La question du bill de l'université de Toronto, que l'on appelle la *pièce d'achoppement* de toutes les administrations est revenue sous celle-ci comme sous les précédentes. Voici, en peu de mots, ce que j'ai pu apprendre sur cette funeste question. George IV fonda l'université de Toronto et la dota très richement, voulant en faire une institution religieuse *anglicane*. Les richesses de cette université *entièrement anglicane* tentèrent fort les différentes sectes dissidentes du Haut-Canada, qui les auraient voulu voir appliquées à un établissement où la religion ne fut que secondaire, les uns voulant même l'exclure absolument, d'autres voulant une chaire particulière pour les principales religions du pays. Ils présentèrent donc, tant dans l'ancien Parlement du Haut-Canada que dans le Parlement du Canada-Can, plusieurs mesures qui ne satisfirent point les esprits, et c'était cette affaire que l'administration actuelle avait à régler. Vers le milieu de la session, l'évêque anglican de Toronto, principal membre de l'université en question avait envoyé une pétition à la chambre où il expose que l'université dûment incorporée n'a rien fait pour mériter un changement de corporation, que d'ailleurs les changements que l'on veut établir ne sont pas peu de chose, mais qu'ils tendent à détruire entièrement l'université pour fonder un autre établissement tout différent. En terminant il donne à entendre qu'il n'y a aucune sûreté, quant aux propriétés des institutions religieuses ou autres, si, nonobstant les intentions manifestes et bien marquées des donateurs, que ceux-ci soient mêmes des rois, la législature provinciale peut aliéner ces propriétés et en appliquer les fonds ail-

leurs. La mesure proposée par le ministre passa à une grande majorité, tous ceux qui s'y étaient opposés, excepté deux, s'étant abstenus de voter.

Une question bien importante, du moins pour Québec, est celle du siège du Gouvernement. La Chambre a adopté, comme l'on sait, les parlements alternatifs de Québec et de Toronto, mais le Conseil Législatif s'est prononcé contre cette mesure. Elle appartient du reste à la prérogative royale, de sorte que le Gouverneur est maître d'agir comme il l'entendra. Il paraît que les Québécois n'ont pas tort d'espérer.

L'on a aussi attaqué, à la fin de la session la question de la réforme postale, et l'on a adopté des mesures pour s'entendre avec les Gouvernements de nos sœurs provinciales et de la métropole. Cette réforme désirée par tout le monde, n'a pas excité de débats.

Je n'ai pas parlé jusqu'ici du Conseil Législatif, parce que le principal intérêt de cette session a été dans la Chambre d'Assemblée. La composition générale du Conseil était moins favorable au parti libéral que l'Assemblée législative. On savait, par exemple, que le bill pour l'augmentation de la représentation n'aurait pas le nombre de voix suffisant au Conseil, quand même on l'aurait eu dans l'Assemblée. A propos de la nomination de deux nouveaux membres au conseil, Mr. McKay, l'un des membres de cette Chambre proposa d'en réformer la constitution; mais il se trouva à voter seul pour sa motion. Quelques jours après l'incendie du Parlement, une adresse approuvant la conduite du Gouverneur et de son administration, ne fut adoptée après de vifs débats, que par 11 contre 6.

Enfin, comme je viens de le dire, il se prononça contre les parlements alternatifs de Québec et de Toronto. Voilà, en quelques mots, ce qui mérite le plus d'être remarqué.

Il a été présenté durant cette session 21 bills pour incorporer des institutions charitables, religieuses ou d'éducation. Le montant total alloué pour l'éducation en 1848 a été de £ 58703 6 9, dont £ 50000 pour les écoles communes. Le nombre total d'actes sanctionnés pendant cette session est de 202; 6 sont réservés à la sanction royale.

En somme, que faut-il penser de cette session? Je n'en sais trop rien. N'ayant pas le bonheur d'être de ces *esprits précoces* qui, à peine âgés de 20 ans, sont des politiques *consommés*, je suis obligé de suivre l'*ancien régime* et d'attendre, avant de prononcer, que l'expéri-

ence ait mûri mon jugement.

H. E. T.

## L'ABDILLE.

QUÉBEC, 21 JUIN, 1849.

Dimanche dernier, à l'heure et à la place des vêpres, a eu lieu à la cathédrale la bénédiction de la cloche, destinée à l'église du faubourg St. Jean. Le sermon a été prêché par M. O'Sieur M. Rincat qui doit desservir la nouvelle église. Les élèves du Petit-Séminaire ont contribué à l'éclat de cette cérémonie imposante en exécutant plusieurs morceaux de musique. Le produit des offrandes déposées par les fidèles se monte à £ 49<sup>15</sup>.

### NÉCROLOGIE.

M. Ant. Gagnon, né à Québec le 27 février, 1785, fut ordonné prêtre le 19 décembre, 1807. Il demeura vicaire à Québec jusqu'au 1 octobre, 1809, et alla dans les missions qui forment le diocèse de Frédéricton, où il est demeuré jusqu'à sa mort et dont il était Grand Vicaire. Il est décédé le 2 du courant, et appartient à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, à l'association de prières pour les prêtres défunts (3 messes) et à celle de la Caisse Ecclésiastique de S. Michel.— (Communiqué.)

Décédé à Montréal le 13 courant, Messire PIERRE VIAU, vicaire-général de Québec et de Montréal et chanoine honoraire de cette dernière ville. Après des études brillantes au collège de Montréal, il se destina au saint ministère, et gouverna successivement les paroisses du cap-S. Ignace, de S. Nicolas, de S. François et de S. Pierre, dans la rivière du Sud, de Yamachiche, de la Rivière Ouelle où il fut nommé grand-vicaire, de S. Sulpice et de S. Clément. En 1818, il fut agrégé au séminaire de Québec, où il demeura trois ans en qualité de directeur du Grand-Séminaire et de professeur de théologie. Sa santé l'obligea de quitter ce double emploi qu'il remplissait avec tout le succès que l'on pouvait attendre de son zèle et de ses rares talents.

Ses revenus furent toujours consacrés au soulagement des pauvres, ou à l'encouragement de l'éducation. Il sut distinguer avec bonheur plusieurs jeunes gens que ses sacrifices ont aidés dans leurs études et que l'on voit aujourd'hui faire l'ornement du clergé. Une belle bibliothèque, fruit de ses économies, devint par sa libéralité le partage de plusieurs maisons, où elle sert à la jeunesse canadienne toute entière.

Pendant les dernières années de sa vie, qu'il voulut passer dans la méditati-

on des vérités éternelles, son zèle le porta souvent à aller prêcher la parole de Dieu. Les élèves du Petit-Séminaire de Québec n'ont pas oublié que ce fut lui qui ouvrit leur retraite de l'automne dernier par ce beau texte: *Deum time et mandata ejus observa; hoc est enim omnis homo.* La vie toute entière de ce vertueux prêtre semble en avoir été l'image vivante; puisse la nôtre lui ressembler!

Il est mort âgé de 64 ans, dont il a passé près de 40 dans l'exercice de toutes les vertus sacerdotales. Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier et son corps repose dans le sanctuaire de la cathédrale de Montréal.

Il était membre de la Congrégation du Petit-Séminaire, de la société des 3 messes et de la caisse ecclésiastique.

En cette ville, samedi le 16 courant, à l'âge de 41 ans et sept mois, après une maladie douloureuse, CHARLES SAUVAGEAU, FILS DE MICHEL SAUVAGEAU, ECR. Il est le premier artiste canadien à Québec, qu'il enseigné la musique dans toutes les branches, et le vide qu'il laisse, sous ce rapport, sera long-temps et généralement senti. La supériorité qu'il avait acquise dans cet art était le résultat d'une application constante et d'heureuses dispositions naturelles, car il s'était formé seul. M. Sauvageau enseignait depuis plusieurs années, la musique au Séminaire.

#### HAUT-CANADA.

Valeur des propriétés cotisées :

|         |       |            |      |
|---------|-------|------------|------|
| En 1825 | - -   | £2,256,874 | 7 8  |
| " 1885  | - - - | 3,880,994  | 13 6 |
| " 1845  | - - - | 7,778,917  | 9 6  |

Valeur des taxes locales :

|         |       |         |      |
|---------|-------|---------|------|
| En 1825 | - - - | £10,235 | 8 2  |
| " 1835  | - - - | 22,464  | 8 4  |
| " 1845  | - - - | 76,291  | 10 6 |

Minots de bled :

|         |           |           |
|---------|-----------|-----------|
| En 1842 | - - - - - | 3,221,991 |
| " 1848  | - - - - - | 7,134,732 |

ce qui fait une augmentation de 4,262,741 en 6 ans, ou 132.62 par cent.

#### Premiers.

SECONDE.

Cy. Legaré, en amplification.

TROISIÈME.

Z. Leblanc, en version.

J. Rioux, en vers.

QUATRIÈME.

P. Roussel, }  
A. Thibaudan, } en règles.

CINQUIÈME.

J. Perrault, en règles.

SEPTIÈME.

Th. Chandonet, en version.

HUITIÈME.

N. Maingui, en thème.

#### POPULATION DE L'ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

D'après le recensement de 1848 la population de cette île augmente assez rapidement. En 1841 elle était de 47,034 en 1848 elle était de 62,678, ce qui fait une augmentation de 15,644.

Sur ce nombre 43859 sont natis de l'île; 2997 d'Angleterre; 6735 d'Ecosse; 6407 d'Irlande; 2083 des autres colonies britanniques; 211 de pays étrangers. Les sauvages sont au nombre de 330; les sourds-muets 41; les aveugles 25, les insensés 99.

Sous le rapport de la religion, la population se divise ainsi: Catholiques, 27147; église d'Ecosse 9895; église d'Angleterre 6530; Presbytériens 6486; Free church 4071; Méthodistes 3659; Baptistes 2900; Bible christians 1275; Mormens 61; Universalistes 12; Unitariens 6; Quakers 1; Juif 1. Le reste au nombre de 250 appartient à différentes religions qui ne sont point comprises dans les dénominations déjà citées.

Il y a 106 églises, 182 maisons d'école, 116 moulins à farine, 27 à carder et 139 à scie, 12840 chevaux, 92787 moutons.

#### NOUVELLES D'EUROPE.

jusqu'au 2 juin.

ANGLETERRE. Il n'y a pas eu de débats sur le Canada. Le commerce souffre toujours de l'agitation universelle du continent.

IRLANDE. Le choléra a paru à Dublin et contenue dans les autres parties du pays. La famine est telle en certains endroits que l'on a manqué des cadavres de naufragés, rejetés par la mer.

FRANCE. La nouvelle Chambre s'est ouverte le 28 mai. Le 30, elle a été le théâtre d'une scène de désordre telle qu'on n'en avait jamais vu. Le président a voulu lever la séance et n'a pu y parvenir. Ledru-Rollin empêché de parler par le tumulte, s'est retiré en colère, déclarant qu'il n'y avait plus de liberté de discussion. La Chambre siège sous la protection de 100,000 bayonnettes. En Algérie, Mr. Émile de Giersdin est le premier sur la liste des élus, et le D'Aumale, le second. Cette élection va susciter une vive opposition et aggraver les difficultés. Le Président aura de la peine à composer un ministère.

ROME. Les Napolitains, après un petit échec, sont rentrés chez eux. Les Français sont encore à une petite distance, menacés par la malaria, vent pestilentiel qui vient des Marais-Pontins.

Cette petite armée paraît démoralisée par des émissaires socialistes et on croit qu'elle refuserait de marcher à l'assaut. Les Trumvirs ont proposé un accomo-

dement aux conditions suivantes:

1o Le peuple sera appelé à manifester son opinion par le suffrage universel. 2o Les troupes étrangères se retireront du territoire romain, excepté les français. 3o L'armée française sera logée dans quelque place à une certaine distance de Rome; elle y sera comme amie et non comme protectrice du peuple qui veut se constituer lui-même sans intervention étrangère.

On disait qu'une députation avait été envoyée à Gaëte pour offrir au Pape un pouvoir temporel très limité, avec exclusion des cardinaux de tout pouvoir politique.

AUTRICHE. Les Hongrois paraissent faire des progrès, malgré les Russes. Ils se sont emparés de Bude par trahison et passé au fil de l'épée une garnison de 500 ou 600 hommes. Dans le Sud, les Magyars se sont emparés de Fiume, le seul port de la Hongrie, sur la Méditerranée et poste très-important. L'entrée des Empereurs d'Autriche et de Russie n'a duré qu'un jour. On en ignore le résultat.

Jusqu'au 9 Juin.

PARLEMENT ANGLAIS. M. Gladstone a donné avis qu'il ferait une motion au sujet des événements du Canada.

FRANCE. Le nouveau ministère Français est le même que l'ancien, excepté que M. De Tocqueville est ministre des affaires étrangères et M. Lanjuinais ministre du Commerce.

Les hostilités n'étaient pas reprises à Rome, le 2 juin.

Les nouvelles de Calcutta du 19 mai et de Bombay du 1er mai, sont favorables.

CURIUX PROCES.

Le 18 Septembre dernier, a eu lieu à York (Angleterre) un procès où les principaux témoins étaient des oies!

Deux individus étaient accusés d'avoir volé 16 oies à Mr. Bulwer, le dernier crut reconnaître ses oies sur le marché de York et fit saisir les voleurs par la police. Pour prouver son accusation, il demanda au juge d'envoyer les oies volées à sa maison, avec des témoins pour certifier quelle réception elles avaient de la part de leurs compagnes qui, plus heureuses, n'avaient pas couru les dangers d'un voyage au marché.

Au premier cri des exilées, les autres accoururent au devant et les saluèrent d'un harmonieux concert, le plus agréable qu'elles purent. Les témoins dressèrent gravement procès verbal de la touchante entrevue et des chats joyeux de la famille qui se voyait de nouveau réunie toute entière. La conversation fut, dit-on, légère et animée et parut si saine que les témoins ne purent s'empêcher de demander à la cour un arrêt qui assurât le bonheur de cette famille. Les deux voleurs furent condamnés.

## VIE DE MAHOMET

(suite à fin.)

En paix de ce côté là, Mahomet fit son premier pèlerinage à La Mecque, avec plusieurs des siens, afin de leur enseigner la manière de s'acquitter d'un acte de dévotion que tous les Musulmans doivent remplir, au moins une fois dans leur vie. Arrivé dans sa patrie, il fléchit le genou, baisa dévotement la pierre noire [statue des Kosraïchites], fit sept fois le tour du temple, tantôt en allant par sauts et par bonds, et tantôt en marchant avec gravité. On fit ensuite la prière, après laquelle il courut sept fois l'espace entre deux collines qui se trouvent près de là, se rasa la tête, immola quantité de chameaux, et, enfin, reprit le chemin de Médine.

De tels actes religieux, pour ne point dire de délire, sont sans doute plus propres à provoquer le rire qu'à exciter la dévotion; c'est pourtant ce que font encore aujourd'hui, tous les Musulmans qui vont en pèlerinage à La Mecque.

Nous avons dit plus haut que les Mécquois avaient signé, avec Mahomet, une trêve de 10 ans; elle ne dura pas longtemps, et en voici la raison. Les Mécquois n'avaient consenti à cette trêve que par crainte et n'y tenaient que bien peu; enfin le prophète ayant éprouvé, dans les plaines d'Ohut, une défaite signalée, ils rompirent entièrement avec lui, et fournirent à ses ennemis des armes, des munitions, et quelques fois plusieurs mille hommes. Mahomet apprenant ces manœuvres, leva dix mille hommes, et marcha contre eux, secondé du fameux Kaled nouvellement converti à la foi Musulmane. A la vue d'une armée aussi redoutable, la crainte, puis la terreur s'empara des coupables. Les plus vaillants néanmoins se défendirent quelque temps; mais enfin, il leur fallut céder à la force et se rendre à discrétion. Tous s'attendaient à une mort cruelle et prochaine; on usa cependant de douceur envers eux; car le prophète jugeant que la sévérité aigrirait de plus en plus la haine de ses ennemis, leur pardonna, les loua de leur courage et de leur habileté, et se conduisit si bien, qu'il se concilia tous les esprits.

Ce fut alors que ses partisans le reconurent pour souverain spirituel et temporel et lui prêtèrent, pour la première fois, le serment de fidélité. (An 8e de l'Hég.) Ce serment mit le prophète au comble de ses vœux: par là, en effet, suivant les lois qu'il avait prescrites, il se trouvait non seulement le souverain paisible de sa patrie, mais encore, le maître absolu de la vie de tous ses sujets, ainsi que de leurs biens, et se trouvait en état de satisfaire librement ses passions et ses volontés capricieuses. C'était à cet

te indépendance personnelle et à cette autorité absolue sur les autres, que visaient tous les projets, toutes les démarches de Mahomet; une fois reconnu souverain de l'Arabie, on dit que, jetant un regard sur le passé, il ne put s'empêcher de rire de la crédulité de ceux qu'il avait séduits par ses impostures.

Cette pleine liberté dont il jouissait depuis peu, ne fut pas de longue durée; le vingt-sept du mois Safar [Février], l'an onze de l'Hégire, il tomba dangereusement malade. Voyant approcher sa dernière heure, il voulut faire composer un livre, pour y expliquer, disait-il, les nombreuses contradictions de son Alcoran, et prévenir par là les schismes et les hérésies qui pourraient, dans la suite, s'élever parmi les siens; mais Omar, voyant que la fièvre lui avait entièrement troublé la raison, et ayant de justes craintes que, dans cet état, il ne vint à dire quelque chose de contraire à ce qu'il avait jusqu'alors enseigné, s'y opposa fortement. Alors, voyant que toutes les instances seraient inutiles, il se tourna du côté de la Kaabah, et rendit le dernier soupir, le 12 du mois Rébiâh [1er. Mars], de la même année, étant âgé de 63 ans lunaires, et en ayant usurpé la qualité de prophète pendant 23 ans.

La mort de Mahomet causa une grande sensation sur l'esprit de ses sectateurs qui ne pouvaient se persuader qu'il dût mourir; un grand nombre même s'arrêta à croire qu'il n'était qu'en extase, ou en conférence avec Dieu, et Omar surtout était si plein de ce sentiment, qu'il menaça de couper bras et jambes à quiconque dirait que le prophète était mort. Mais Abou-Bècere, étant survenu, prouva par un passage de l'Alcoran qu'il devait mourir comme les autres hommes, et ramena à son avis, Omar et tous les assistants. Cette difficulté terminée, restait celle des Mohagérims qui voulaient enterrer le cadavre sacré à La Mecque, et des Ansars qui voulaient l'inhumer à Médine, et enfin de quelques autres qui prétendaient qu'on le devait porter à Solim (Jérusalem), lieu où reposent les autres prophètes; et ce fut encore Abou-Bècere qui eut l'honneur de la terminer. Par son ordre, on creusa la terre sous le lit dans lequel le prophète mourut, à Médine, et on l'y descendit: c'est là qu'il repose encore aujourd'hui.

Maintenant, que penser de Mahomet? Est-ce un grand homme? S'il ne faut pour cela que joindre à un esprit vif et pénétrant un grand courage et une ambition plus grande encore, assurément il mérite ce titre, plus que tout autre; mais si aux qualités de l'esprit il faut

joindre les qualités du cœur, il n'est plus qu'un homme célèbre. Il est vrai que les Musulmans lui accordent quantité de vertus et de perfections; mais aussi l'histoire démontre qu'ils les lui accordent bien gratuitement. Encore un mot, et ce sera le dernier: que penser de Mahomet? La réponse est facile. Quand on voit un homme qui se laisse ainsi entièrement dominer par ses passions; qui, pour satisfaire son ambition, sème où il peut l'erreur et le mensonge; qui enseigne une religion qu'il sait être fautive; qui donne des préceptes qu'il est le premier à violer, et qui, enfin, se rit de la crédulité de ceux qu'il a précipités dans l'abyme, on peut dire, affirmer sans imprudence aucune, que cet homme n'est pas ce qu'on appelle un grand homme, mais un grand scélérat. B.

### Ephémérides.

22.—Les Français arrivent dans la Floride sous Landonnière, 1564. Seconde abdication de Napoléon, 1815.

23.—Constantin autorise les jugements des évêques au civil, 318. Attaque du *Léopard* contre la *Chésapeake*, 1807.

24.—Découverte de Terre-Neuve et du Labrador par les frères Cabot, 1497.

25.—Mort de Mgr. Briand, 7e évêque de Québec, 1791. Condamnation des doctrines de Mr. Lamennais, 1831. Réception solennelle de Sir Charles Pagot, à Québec, 1842.

26.—La flotte anglaise débarque l'armée près de l'église de St. Laurent, île d'Orléans, 1759. Mort du roi George IV, 1830.

27.—Les Jésuites établis, 1536.

28.—Incendie du faubourg St. Jean, à Québec, 1845 [1315 habités brûlés]. Couronnement de la reine Victoria, 1838. Arrivée de P. Sagard et du F. Nicolas Viel, récollets, à Québec, 1628.

### ENIGME.

Je suis un mot à triple entente.  
Tout le monde je contente  
Je plais fort au soldat Français  
En lui rappelant ses hauts faits.  
Joyeusement sourit l'Yroquois  
Lorsqu'il est rempli de bourgois.  
Je suis très-révéré  
Par les vicaires et les curés.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au Bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Le Rédacteur est Dominique Racine.